

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE « MOULOU MAMMARI » DE TIZI-OUZOU  
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE  
AL'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DOCUMENTALISTE-ARCHIVISTE  
ANALYSTE

L'An Deux Mille Vingt Cinq (2025) et le Trente du mois de Juin s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade **Documentaliste-Archiviste Analyste**, et ce conformément aux dispositions de la décision d'ouverture N° 97 du 10/02/2025.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA AHMED, Recteur de l'U.M.M.T.O (président)

Monsieur RAHMANI SAID, Chef de Centre (membre)

Monsieur HAMITOUCHE Mourad, Correcteur (membre)

Monsieur CHERIET Nourddine, Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision d'ouverture N° 97 du 10/02/2025, de l'Université « Mouloud MAMMARI » de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade **Documentaliste-Archiviste Analystes** sus cité et suite à :

1°- Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (la Faculté des Sciences Humaine, de L'Université Alger 2) ;

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (01 postes ouverts);

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité ;

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenu une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire ;

ملود جلمة الجزائر 2  
أ.د. / السعيد رحمانى  
Hamitouch Mourad  
Cheriet Nourddine



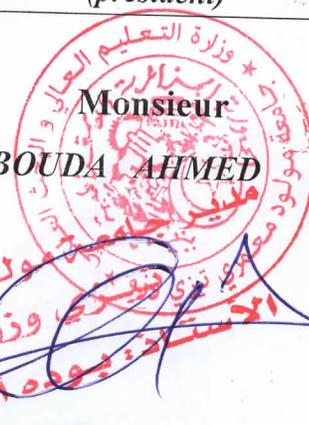
- LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE PAR ORDRE DE MERITE :

1- ABTOUT Hayat 12.85

- LISTE D'ATTENTE PAR ORDRE DE MERITE :

1- AIT IZEM Lynda Ep. BOUADDAOUI 12.21

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Le Chef du centre (membre)	Le Correcteur (membre)	Le Correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
<p>Monsieur RAHMANI Saïd</p>  	<p>Monsieur CHERIET Nourddine</p> 	<p>Monsieur HAMITOUCHE Mourad</p> 	<p>Monsieur BOUDA AHMED</p>  

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.